

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 29 JUILLET 2020

Membres :

- en exercice	45
- présents	38
- représentés	6
- excusés	1
- votants	44

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2020/07/29-49

OBJET : Budget annexe Zones d'activités économiques - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2019

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juillet 2020, se sont réunis Salle de l'Espéidou - 111, route des Moulins de Paillas à 83580 GASSIN, sous la Présidence de Mme Anne-Marie WANIART, vice-présidente.

Membres présents :

Marc Etienne LANSADE	Audrey RONDINI-GILLI	Patricia AMIEL
Philippe LEONELLI	Gilbert UVERNET	Cécile LEDOUX
Anne-Marie WANIART	Christiane LARDAT	Jean-Maurice ZORZI
Bernard JOBERT	Jacki KLINGER	Véronique LENOIR
Thomas DOMBRY	Patricia PENCHENAT	Michel LE DARD
Stéphan GADY	Mireille ESCARRAT	Julienne GAUTIER
Laurent GIUBERGIA	Patrick HERMIER	Thierry GOBINO
Jean PLENAT	Didier SILVE	Isabelle CARBON
Sylvie SIRI	Anne KISS	Maxime ESPOSITO
Céline GARNIER	Catherine HURAUT	Michèle DALLIES
Christophe ROBIN	Catherine BRUNETTO	Valérie MORA
Sylvie GAUTHIER	Sylvie JARIER	Frédéric BLUA
Philippe BURNER	Aline CHARLES	

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à Bernard JOBERT
Roland BRUNO donne procuration à Patricia AMIEL
Franck THIRIEZ donne procuration à Gilbert UVERNET
Frédéric CARANTA donne procuration à Anne KISS
Lucie LAFEUMA donne procuration à Thomas DOMBRY
Jean-Pierre TUVÉRI donne procuration à Sylvie SIRI

Membre excusé :

Vincent MORISSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_49-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020

Délibération n° 2020/07/29-49

OBJET : Budget annexe Zones d'activités économiques - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2019

Le rapporteur expose :

Le Compte administratif comprend les réalisations de l'exercice, les reports de l'exercice antérieur, les restes à réaliser en section d'investissement.

Le Compte administratif 2019 est concordant au compte de gestion de la trésorerie générale.

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du CGCT ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe qui modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu le budget primitif et ses décisions modificatives de l'exercice 2019 ;

Vu le compte de gestion établi par le comptable public des recettes et dépenses de la Communauté de communes pour l'exercice 2019 ;

Vu la note de présentation retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie WANIART délibérant sur le Compte administratif 2019 dressé par monsieur Vincent Morisse, président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

CONSIDÉRANT que monsieur le président s'est retiré au moment du vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, en sa qualité de président lors de l'exercice considéré.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 20 juillet 2020.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_49-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2019, dont les résultats s'établissent comme suit :

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	0,00	0,00	0,00

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	0,00	0,00	0,00

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2018 :	Fonctionnement	0,00 €
	Investissement	0,00 €
Résultat de l'exercice 2019 :	Fonctionnement	0,00 €
	Investissement	0,00 €
Résultat de clôture 2019 à reporter :	Fonctionnement	0,00 €
	Investissement	0,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_49-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020

Article 3 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE 2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE					
			Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales (BP + DM)	A	240 000,00	120 000,00	360 000,00
	Titres de recettes émis	B	0,00	0,00	0,00
	R.A.R.	D		0,00	0,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	240 000,00	120 000,00	360 000,00
	Mandats émis	G	0,00	0,00	0,00
	R.A.R.	I		0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	Excédent	B-G	0,00		0,00
	Déficit	G-B		0,00	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde des R.A.R.				
	Excédent	D-I			
	Déficit	I-D		0,00	0,00
RÉSULTAT REPORTE	Excédent		0,00		0,00
	Déficit			0,00	
RÉSULTAT CUMULE	Excédent		0,00		0,00
	Déficit			0,00	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_49-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	0,00		0,00	0,00

Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)	0,00
	Solde des RAR	0,00
	Résultat définitif d'investissement	0,00
	Solde libre d'affectation	0,00

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_49-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020